



Fiche de données de sécurité

Selon le règlement (CE) 453/2010 modifiant le règlement (CE) 1907/2006 (REACH)

Date de révision : 25/01/2023

1. Identification de la substance/préparation et de la société/entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : **Huile dure**

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Protection et entretien des bois d'extérieur – Voir fiche technique pour des informations détaillées.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité



Mon-Droguiste.Com

39 Bis Rue Du Moulin Rouge

10150 Charmont Sous Barbuise

Tél : +33.(0)3.25.41.04.05

Email : contact@mon-droguiste.com

Web : www.mon-droguiste.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence :

Société/Organisme : INRS / ORFILA +33 (0)1 45 42 59 59.

2. Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations.

Classification :

GHS07

Sensibilisation cutanée, catégorie 1 (Skin Sens. 1, H317)

Danger pour le milieu aquatique, catégorie 3 (Aquatic Chronic 3, H412)

Mention de danger :

H317, H412

2.2. Éléments d'étiquetage

Conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations.

Pictogramme de danger :



GHS07

Mention d'avertissement : Attention

Mentions de danger :

H317 : Peut provoquer une allergie cutanée

H412 : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence – prévention :

P103 : Lire l'étiquette avant utilisation

P261 : Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols

P264 : Se laver les mains soigneusement après manipulation

P272 : Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail

P273 : Éviter le rejet dans l'environnement

P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

Conseils de prudence – intervention :



Fiche de données de sécurité

Selon le règlement (CE) 453/2010 modifiant le règlement (CE) 1907/2006 (REACH)

P302 + P352 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau et au savon

P333 + P313 : En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : consulter un médecin

P 363 : Laver les vêtements contaminés avant réutilisation

Informations supplémentaires sur les dangers :

EUH208 : Contient de l'huile de noix de cajou, de la 2-octyl-2H-isothiazole-3-one et de la Carbamate de 3-iodo-2-propynylbutyle. Peut produire une réaction allergique.

2.3. Autres dangers

Critère PBT/vPvB : Ce mélange ne contient pas de substance évaluée comme étant une substance PBT ou vPvB.

Autre(s) danger(s) : Possible inflammation spontanée de papier ou de tissus imbibés par la substance (dégagement de chaleur par autoxydation).

3. Composition - informations sur les composants

3.1. Substances

3.2. Mélanges

Description : Mélange à base d'huiles végétales, dérivés d'huiles végétales et d'additifs.

Composant(s) dangereux :

Nom de la substance	N° INDEX/CE/CAS/REACH	(%)	Classification Selon le règlement (CE) n°1272/2008 (CLP) :
2-octyl-2H-isothiazole-3-one	CE : 247-761-7 CAS : 26530-20-1	%<225ppm	Acute Tox. 3, H301; Acute Tox. 3, H311; Acute Tox.2, H330 Skin Corr. 1, H314; Eye Dam. 1, H318 Aquatic Acute 1, H400 (M=100); Aquatic Chronic 1, H410 (M=100) Skin Sens. 1A, H317
Carbamate de 3-iodo-2-propynylbutyle	CE : 259-627-5 CAS : 55406-53-6	%<1500ppm	Acute Tox. 3, H331 STOT RE 1, H372 ; Eye Dam. 1, H318 Aquatic Acute 1, H400 (M=10); Aquatic Chronic 1,H410 Acute Tox. 4, H302; Skin Sens. 1, H317
Huile de noix de Cajou	CE : 232-355-4 CAS : 8007-24-7 REACH : 01-2119502450-57	<1%	Acute Tox. 4 (Oral), H302 Acute Tox. 4 (Dermal), H312 Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318 Skin Sens. 1, H317

Le texte intégral des mentions de danger H est indiqué à la rubrique 16.

Autres substances :

Néant

4. Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

En cas d'inhalation : Concerne uniquement une exposition au produit chaud. Si des signes de vertige, de somnolence ou d'irritation respiratoire apparaissent, amener la victime à l'air libre. Consulter un médecin en cas de toux ou autre(s) symptôme(s).

En cas de contact avec la peau : Oter le(s) vêtement(s) ou chaussure(s) souillé(s). Laver immédiatement et abondamment la peau avec de l'eau et du savon. Si une irritation apparaît et/ou persiste, consulter un médecin.

En cas de contact avec les yeux : Paupière ouverte, laver immédiatement et abondamment l'œil avec de l'eau (15



Fiche de données de sécurité

Selon le règlement (CE) 453/2010 modifiant le règlement (CE) 1907/2006 (REACH)

minutes). Cligner régulièrement les yeux durant le lavage. Si une irritation apparaît et/ou persiste, consulter un médecin.

En cas d'ingestion : Laver immédiatement et abondamment la bouche avec de l'eau. Ne pas faire vomir. En cas de nausée, consulter un médecin.

4.2 Symptômes/effets les plus importants, aigus ou retardés

Inhalation : Non identifié.

Contact avec la peau : Non identifié.

Contact avec les yeux : Non identifié.

Ingestion : Non identifié.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Non identifié. Traitement symptomatique requis.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyen d'extinction

Approprié(s) : Mousse, poudre, dioxyde de carbone (CO₂).

Non approprié(s) : Eau.

5.2 Dangers spécifiques résultant de la substance ou du mélange

Durant la combustion, le produit peut générer des gaz toxiques (monoxyde de carbone).

5.3 Conseils aux pompiers

Porter un système de respiration autonome et une tenue de protection chimique/thermique.

6. Mesures à prendre en cas de rejet accidentel

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et mesures d'urgence

Conseil pour les non-secouristes :

Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes non requises et ne portant pas de vêtements de protection. NE PAS TOUCHER ni marcher dans le produit répandu.

Conseil pour les secouristes :

Porter un équipement de protection individuelle adapté (voir section 8) durant le nettoyage. Éviter le contact avec les yeux et la peau. Éviter de respirer les vapeurs. Éviter toutes les sources de chaleur et d'ignition.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation. Informer les autorités compétentes en cas de pollution de l'environnement (égouts, voies d'eau, sol et air) par le produit.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Contenir le produit avec un matériau absorbant de préférence inerte (sable, terre, vermiculite, ...). Aspirer ou ramasser avec un balai le produit absorbé et placer le tout dans un conteneur à déchets fermé et dûment étiqueté. Éliminer les déchets par une entreprise autorisée à collecter des déchets.

Attention : En cas d'absorption sur des matériaux combustibles (tissu, papier, sciure, résine, ...), possible auto-inflammation de l'absorbant. Stocker à l'extérieur dans un conteneur métallique fermé.

6.4 Références aux autres sections



Fiche de données de sécurité

Selon le règlement (CE) 453/2010 modifiant le règlement (CE) 1907/2006 (REACH)

Se référer au point 8 (Contrôles de l'exposition) et au point 13.1 (Méthodes de traitement des déchets).

7. Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures de protection

Assurer une bonne ventilation de l'espace de travail où le produit est mis en œuvre. Disposer de station(s) de nettoyage oculaire et de douches à proximité de l'espace de travail. Eviter les rejets dans l'environnement. Porter des équipements de protection individuelle (voir section 8).

Conseil(s) sur l'hygiène professionnelle en général

Ne pas manger, boire ou fumer dans les endroits où le produit est manipulé, entreposé ou mis en œuvre. Se laver les mains et le visage avant de manger, boire ou fumer.

Préventions des incendies et des explosions

Garder à l'écart de la chaleur, étincelle, flamme et autres sources d'ignition. Utiliser des équipements connectés à la terre.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Stocker dans le récipient d'origine à l'abri de la lumière directe du soleil dans un endroit sec, frais, bien ventilé et à l'écart des produits incompatibles. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Garder à l'écart de la chaleur, étincelle, flamme et autres sources d'ignition.

Produit(s) incompatible(s)

Oxydants, bases et acides forts.

Matériel d'emballage

Plastique, acier, acier inoxydable, aluminium.

7.3 Utilisation(s) particulières(s)

Non identifié.

8. Contrôle de l'exposition / protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition :

Aucune valeur de limite d'exposition connue.

8.2 Contrôle de l'exposition

8.2.1 Contrôle technique appropriés

Contrôle(s) d'ingénierie : Aucune ventilation particulière requise.

Contrôle(s) de l'exposition à l'environnement : Ne pas déverser le produit dans l'environnement.

8.2.2 Mesure de protection individuelle

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Utiliser des équipements de protection individuelle propres et correctement entretenus.

Stocker les équipements de protection individuelle dans un endroit propre, à l'écart de la zone de travail.

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

- Protection respiratoire

Non concerné à température ambiante (très faible pression de vapeur).

- Protection des yeux / du visage



Fiche de données de sécurité

Selon le règlement (CE) 453/2010 modifiant le règlement (CE) 1907/2006 (REACH)

Eviter le contact avec les yeux.

Lunette de sécurité résistante aux produits chimiques. Si risque d'éclaboussure, écran de protection faciale intégral.

- Protection des mains

Gants imperméables et résistants aux produits chimiques de type néoprène/nitrile, caoutchouc/caoutchouc. Temps de perméation : non déterminé.

- Protection du corps

Vêtement de protection et chaussures antidérapantes.

Après contact avec le produit, toutes les parties du corps souillées devront être lavées.

- Mesure(s) d'hygiène

Se laver abondamment les mains, les avant-bras et le visage après avoir manipulé des produits chimiques, avant de manger, avant de fumer et avant d'aller aux toilettes ainsi qu'à la fin de la journée de travail. Ne pas manger, boire ou fumer dans les endroits où le produit est manipulé, entreposé ou mis en œuvre.

Autre(s) information(s) :

Enlever et nettoyer (y compris à l'intérieur) les vêtements, gants contaminés avant une nouvelle utilisation.

9 Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect : liquide huileux

Couleur : brunâtre

Odeur : faible

pH : non concerné

Point d'éclair : non renseigné

Densité relative : comprise entre 0,925 et 0,935 g/cm³

Solubilité :

- Dans l'eau : insoluble
- Dans un solvant : soluble dans la plupart des solvants organiques

Inflammabilité : non inflammable

Température de décomposition : non renseigné

Viscosité : non renseigné

Propriétés explosives : le mélange n'est pas explosif

9.2 Autres informations

Non identifié.

10 Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Non identifié.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales d'utilisation

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réagit avec des agents oxydants forts

10.4 Conditions à éviter

Possible danger d'auto-ignition au contact de l'air de très fines dispersions du produit.

Produit finement dispersé ou chiffons et absorbants imprégnés de ce produit peuvent s'enflammer spontanément en

circonstances défavorables.

Les chiffons, papiers ou tissus imbibés du produit devront être stockés dans des conditions particulières (poubelle anti-feu, bac contenant de l'eau...).

10.5 Matières incompatibles

Agents oxydants. Bases et acides forts

10.6 Produits de décomposition dangereux

Oxydes de carbone

11 Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Non identifié

Toxicité aiguë par voie orale : Non identifié

Toxicité aiguë par inhalation : Non identifié

Toxicité aiguë par voie cutanée : Non identifié

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Irritant

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Non identifié

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Sensibilisation possible par contact avec la peau

Mutagénicité sur les cellules germinales : Non identifié

Cancérogénicité : Non identifié

Toxicité pour la reproduction : Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Non identifié.

Toxicité à dose répétée : Non identifié

Autres informations : Non identifié

12 Informations écologiques

12.1 Toxicité

Non identifié

12.2 Persistance et dégradabilité

Non identifié

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Non identifié

12.4 Mobilité dans le sol

Non identifié

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ce mélange ne contient pas de substance évaluée comme étant une substance PBT ou vPvB.

12.6 Autres effets néfastes

Non identifié

13 Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Il convient de ne pas éliminer les déchets par rejet dans les égouts.

Déchets :



Fiche de données de sécurité

Selon le règlement (CE) 453/2010 modifiant le règlement (CE) 1907/2006 (REACH)

La gestion des déchets se fait sans mettre en danger la santé humaine et sans nuire à l'environnement, et notamment sans créer de risque pour l'eau, l'air, le sol, la faune ou la flore.

Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée.

Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec des déchets, ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement.

Emballages contaminés : Vider complètement le récipient. Conserver l'étiquette sur le récipient. Remettre à un éliminateur agréé.

14 Informations relatives au transport

Exempté du classement et de l'étiquetage Transport.

Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer, et de l'OACI/IATA pour le transport par air (ADR 2013 - IMDG 2012 - OACI/IATA 2013).

15 Informations réglementaires

15.1 Réglementation/législations particulières au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

- Informations relatives à la classification et à l'étiquetage figurant dans la section 2 :

Les réglementations suivantes ont été prises en compte :

- Règlement (CE) n° 1272/2008 modifié par le règlement (UE) n° 618/2012

- Informations relatives à l'emballage :

Aucune donnée n'est disponible.

- Dispositions particulières :

Aucune donnée n'est disponible.

15.2 Evaluation de la sécurité chimique

Aucune donnée n'est disponible.

16 Autres informations

Texte intégral des phrases H mentionnées sous les sections 2 et 3 :

H302 : Nocif en cas d'ingestion.

H312 : Nocif par contact cutané.

H314 : Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

H318 : Provoque des lésions oculaires graves.

H330 : Mortel par inhalation.

H361d : Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.

H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Cette fiche a été rédigée selon le règlement (CE) 453/2010 modifiant le règlement (CE) 1907/2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH).

Elle complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas.

Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement courus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu.

Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer des textes réglementant son activité. Il doit prendre sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.